

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, 48, lettre m et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'000'000.– TTC afin d'acheter lors de la vente aux enchères du 30 avril 2013, la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries.
2. D'autoriser le Conseil administratif à miser lors de la vente aux enchères du 30 avril 2013, jusqu'au montant maximum fixé par le Conseil municipal siégeant à huis clos et d'émettre des bons de paiement auprès des établissements de son choix afin d'acquérir cette parcelle.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Aucune communication.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Rapport de l'organe de révision

Mme Hochuli demande si les comptes présentés par M. Locher ont été révisés par l'organe de révision. Dans ce cas, serait-il possible d'avoir une copie du rapport de la fiduciaire ?

M. Locher répond que les conseillers municipaux auront une copie du rapport quand ce dernier aura été réalisé.

M. Gailland précise que les comptes qui ont été présentés ont été établis à l'interne en étroite concertation avec l'organe de révision, lequel est en train de finaliser la production de son rapport.

7.2 Consultation du Grand-Livre

Mme Hochuli demande si, comme les années précédentes, les membres du Conseil municipal qui ne siègent pas à la commission Finances pourront également consulter le Grand-Livre et des pièces comptables.

M. Locher répond que la consultation du Grand-Livre est réservée à la commission Finances selon un calendrier qui a été présenté à cette dernière. Il pense que cette procédure devrait suffire puisque les groupes ont tous des représentants au sein de cette commission. On revient ainsi à une situation qui prévaut dans une grande majorité des communes, soit l'application stricte et standard des procédures légales concernant le contrôle des comptes par les Conseils municipaux. La commission Finances s'occupe de contrôler les comptes. La formule qui avait été instaurée lors de la dernière législature, à savoir une séance « portes ouvertes » un samedi matin, n'aura donc plus lieu.

M. Gailland ajoute que la commission Finances est appelée à se réunir le mardi 30 avril. Une convocation a d'ailleurs été envoyée avec une brève explication précisant que le Grand-Livre sera à disposition et qu'il sera répondu à toute question, dans la mesure du possible. Les questions qui surgiraient au cours de cette séance feront l'objet d'une synthèse et de réponses écrites, les Commissions Réunies étant appelées à se prononcer le 14 mai.

7.3 Entretien route Jean-Jacques Rigaud

Mme Hochuli signale qu'à la route Jean-Jacques Rigaud, certains dômes sont affaissés, en particulier un à la hauteur du N° 6. En moto, la circulation est assez dangereuse.

M. Locher relève que la route Jean-Jacques Rigaud a besoin d'un entretien relativement lourd, et ce depuis plusieurs années. Comme les conseillers municipaux le savent, cette route fait partie de l'axe Frontenex, un projet qui tarde à se réaliser. Ces dernières années, il a été proposé de temporiser la réfection de cette route puisque cette dernière devrait être intégralement refaite dans le cadre du projet cantonal cité. Or, cette année, il a été constaté un affaissement en particulier des cheminées des égouts. Il est prévu qu'elles soient entretenues dans le cadre de l'entretien qui se fait actuellement sur l'ensemble des voiries communales et qui vise à réparer les défauts apparus pendant la période hivernale. M. Locher signale à ce propos qu'un important travail de lavage des chaussées pour enlever le sel a déjà été entrepris au nord de la commune et est actuellement en train d'être effectué au sud. Le planning du service des Routes prévoit, comme chaque année, un certain nombre de « rafistolages » pour les dégâts liés au gel. Le mandataire de la commune chargé des travaux plus conséquents va s'occuper des points relevés par Mme Hochuli puisque l'État tarde, que le projet de loi de financement de l'axe Frontenex n'est toujours pas adopté et que, dans ces conditions, la commune ne va pas attendre encore trois ou quatre ans.

7.4 Passerelle des Écureuils

Mme Hochuli rappelle qu'elle était intervenue lors de la précédente séance du Conseil municipal au sujet d'une demande du Groupe Montagne concernant la passerelle des Écureuils. Le Conseil administratif avait indiqué qu'il avait répondu au Groupe Montagne. Il n'avait cependant pas mentionné qu'il avait reçu une autre lettre

datée du 22 février 2013, demandant l'intervention de la commune. Cette affaire concerne plusieurs intervenants : outre Chêne-Bougeries, il s'agit de la commune de Chêne-Bourg, du canton, du centre commercial du chemin De-La-Montagne et de Swiss Life, qui a accordé un droit de passage au centre commercial. La commune devrait organiser un tour de table avec les différents intervenants pour régler les problèmes soulevés et également répondre à la lettre du Groupe Montagne. Mme Hochuli demande donc ce que compte faire le Conseil administratif.

M. Locher rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée que le propriétaire est tenu d'entretenir ce passage. Des locataires se plaignent à juste titre du mauvais entretien de ce chemin. Ils pensaient, comme beaucoup d'autres, qu'il incombaît à la commune d'entretenir ce chemin, ce qui a été fait à bien plaisir durant un certain nombre d'années et qui n'a plus été entrepris depuis un certain nombre d'années également. M. Locher avait déjà répondu à ces locataires qu'il leur fallait se retourner contre le propriétaire, afin de réclamer la remise en état de ce chemin.

Mme Hochuli souligne à nouveau qu'il y a plusieurs intervenants sur ce chemin. Ce chemin conduit à Chêne-Bourg, il comprend un pont dont le canton est propriétaire, et Swiss Life a cédé un droit de passage au centre commercial. La demande est donc que la commune de Chêne-Bougeries réunisse tous les intervenants pour régler le problème, puisque Swiss Life n'est pas seule à devoir intervenir.

Selon les informations en possession de M. Locher, la commune voisine a la même attitude que Chêne-Bougeries. La question ne se rapporte pas au nombre d'intervenants, mais à un propriétaire qui doit être interpellé par les locataires et par les bénéficiaires des servitudes pour que ce chemin soit entretenu. Or, la commune de Chêne-Bougeries n'est pas propriétaire.

Mme Hochuli remarque qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'entretien, mais aussi de sécurité. Par ailleurs, le Groupe Montagne n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 22 février.

M. Locher explique que la problématique est la suivante. Quand la commune entre en matière et s'occupe d'une propriété privée, cela engendre immédiatement une certaine confusion et, dans l'esprit de la population, cette propriété privée devient subitement une propriété communale. La commune a fait un certain nombre d'expériences ces derniers temps sur des chemins privés. Elle a simplement piloté des travaux à bien plaisir et s'est retrouvée considérée comme responsable de ces travaux qu'elle n'avait même pas mandatés. De la même manière, elle a procédé à des entretiens sur des chemins privés, avec facture aux propriétaires, mais les gens se sont étonnés qu'elle fasse des réparations sur des chemins qui ne lui appartiennent pas. Pour sa part, M. Locher souhaite éviter ce genre de confusions. En l'occurrence, un propriétaire est tenu d'entretenir un chemin qui est ouvert au public selon une servitude. M. Locher ne pense pas que s'immiscer dans cette affaire en tant que responsable d'une table ronde soit le rôle de la commune. Cela dit, le Conseil administratif a informé les personnes qui l'ont interpellé qu'il ne s'agissait pas d'un chemin communal et que la réfection de

ce chemin n'incombait donc pas à la commune. Il va de soi que si le Groupe Montagne, avec lequel la commune a toujours eu d'excellents contacts, rencontrait des difficultés à joindre le propriétaire concerné, la commune pourrait l'aider. Mais M. Locher doute que ce soit le cas, vu la qualité des membres de ce groupe. Il rappelle que, dans le cadre du projet de surélévation des immeubles au chemin De-La-Montagne, ils ont su se fédérer de manière très compétente et qu'ils bénéficient de l'aide d'anciens professionnels très bien introduits auprès du Département.

Le président souligne que ce point de l'ordre du jour n'est pas prévu pour débattre, mais pour poser une question. Il ne sait pas si Mme Hochuli est satisfaite ou non de la réponse donnée, mais elle a obtenu une réponse, laquelle est négative. Il pense par ailleurs que le Conseil administratif a pris note de la demande consistant à répondre par écrit au Groupe Montagne.

7.5 Abribus

M. Sapey demande des nouvelles des abribus.

M. Locher avoue avoir anticipé la demande de M. Sapey. Il s'est renseigné ce matin même à ce sujet. Il n'y avait pas d'information de la part du Département dans le courrier reçu en mairie ce jour. En d'autres termes, tout est aux mains du Département. La commune attend la publication puis la délivrance d'une autorisation de construire. M. Locher espère qu'ensuite, il ne sera pas compliqué de mettre en place ces abris. Concernant les abris situés sur des terrains privés, les démarches sont en cours. La commune ne peut pas presser les propriétaires à lui répondre.

7.6 Partenariat Police cantonale - Police municipale

M. Sapey suppose que chacun aura vu dans la presse qu'un premier partenariat entre la Police cantonale et les agents municipaux a été mis en place à Carouge. L'État et la ville de Carouge s'associent pour la lutte contre le bruit, le respect de la propreté, la circulation routière, le respect de la loi sur la restauration, etc. M. Sapey invite le Conseil administratif de Chêne-Bougeries à essayer d'aller également dans ce sens et, une fois n'est pas coutume, avant les autres communes.

Mme Grandjean-Kyburz indique que le Conseil administratif est tout à fait conscient de cette possibilité de partenariat. La ville de Carouge compte de quinze à vingt APM. C'est donc une question d'effectifs. En revanche, Chêne-Bougeries est en train de prendre langue avec Chêne-Bourg, pour un éventuel partenariat entre les APM des deux communes, ceci en étroite collaboration avec le poste de Chêne.

M. Sapey montre ensuite une photo d'une voiture (une BMW X6 M) qui est venue en sens inverse se parquer sur l'avenue Georges-Werner. Il s'est permis de téléphoner aux APM, en l'occurrence ceux de Chêne-Bourg, qui lui ont répondu que mettre une amende à cette voiture n'était pas leur travail. Finalement, la Police cantonale est venue verbaliser le contrevenant.

7.7 Informations dans *Les Nouvelles des Trois-Chêne*

Mme Sommer a feuilleté ce matin *Les Nouvelles des Trois-Chêne*, *Puplinge*, *Presinge*, *Jussy*, *Vandœuvres*, *Choulex* et *Meinier*. Elle n'a pas trouvé d'informations concernant Chêne-Bougeries dans ce numéro. Elle le regrette. Chêne-Bougeries fait souvent la une de la presse pour des choses qui ne vont soi-disant pas, mais l'on pourrait aussi mettre en évidence les choses qui vont bien.

Mme Grandjean-Kyburz a transmis aux *Nouvelles* les informations nécessaires concernant Chêne-Bougeries, mais les communes n'ont aucune mainmise sur la rédaction. Elle relève que les parutions précédentes ont toujours repris des informations sur Chêne-Bougeries.

7.8 Stationnement sur le chemin de Grange-Falquet

M. Favarger a cru comprendre que la commune avait d'ores et déjà nommé les agents de Police municipale supplémentaires qui auront à surveiller la future zone bleue « macaron ».

Mme Grandjean-Kyburz précise que la commune a engagé deux auxiliaires de sécurité, à 50 %, qui ont du reste été reçues par la commission Sécurité.

M. Favarger signale beaucoup d'approximation dans le stationnement aux abords du chantier du CEVA. En particulier, il arrive souvent que, sur le tronçon nord de Grange-Falquet, actuellement en impasse, les voitures soient parquées des deux côtés, donc hors cases. Apparemment, il est difficile pour la Police municipale de faire respecter les règles de stationnement dans ce secteur.

7.9 Préemption sur la parcelle située au chemin de la Chevillarde

M. Perrin demande si le Conseil administratif a des nouvelles concernant la préemption que la commune avait exercée.

M. Karr répond qu'en début d'année, la chambre administrative de la Cour de justice a appelé la commune à donner son avis sur l'affaire. La commune a reçu, il y a deux semaines, copie des écritures des parties qui ont demandé à être appelées en cause, soit Keat SA et la Fondation Rosemont. La cause sera donc mise en délibéré par la chambre administrative de la Cour de justice.

Avant de lever la séance, le président rappelle que la sortie du Conseil municipal a lieu les 24 et 25 mai.

La séance est levée à 23 h 40.

Le Vice-président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Annexes : - fiche de synthèse courrier ACG du 27 mars 2013
- amendement projet réaménagement par CRL
- présentation des comptes 2012